



## Tarifs périscolaires

Tarifs applicables à compter du 01/09/2021

I - RESTAURATION SCOLAIRE	Tarif	Type de facturation
- tarif TS	1,00 €	journalier
- tarif T1	2,60 €	journalier
- tarif T2	3,90 €	journalier
- tarif T3	4,70 €	journalier
- tarif T4	5,50 €	journalier
- tarif T5	5,90 €	journalier
- tarif T6	6,20 €	journalier
- tarif T7	6,50 €	journalier
- tarif T8	7,00 €	journalier
- enfants dépendants des associations à vocation d'intérêt général et reconnues d'utilité public ou dont leurs missions ont été reconnues d'utilité publique	5,90 €	journalier
- tarif hors-commune	7,50 €	journalier
- accueil PAI sans repas	3,00 €	journalier
- accueil PAI sans repas en hors commune	4,00 €	journalier
- repas "tiré du sac" suite à une décision de la ville	3,00 €	journalier
- repas occasionnel pour les parents	7,50 €	journalier
- repas occasionnel pour les parents hors commune	7,50 €	journalier
- repas personnel encadrant ou AVS	3,00 €	journalier
- repas non réservé	Tarif doublé	journalier
II - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DES MATERNELLES	Tarif	Type de facturation
<b><u>Accueil du matin de 7h45 à 8h05</u></b>		
- tarif T1	0,20 €	journalier
- tarif T2	0,27 €	journalier
- tarif T3	0,35 €	journalier
- tarif T4	0,37 €	journalier
- tarif T5	0,44 €	journalier
- tarif T6	0,48 €	journalier
- tarif T7	0,50 €	journalier
- tarif T8	0,55 €	journalier
- tarif hors-commune	0,60 €	journalier
<b><u>Garderie "Temps Pause" Midi</u></b>		
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 11h45 - 12h15		
- tarif T1	0,20 €	journalier
- tarif T2	0,27 €	journalier
- tarif T3	0,35 €	journalier
- tarif T4	0,37 €	journalier
- tarif T5	0,44 €	journalier
- tarif T6	0,48 €	journalier
- tarif T7	0,50 €	journalier
- tarif T8	0,55 €	journalier
- tarif hors-commune	0,60 €	journalier

<b>Accueil du soir de 16h15 à 18h15</b>		
- tarif T1	0,71 €	journalier
- tarif T2	1,10 €	journalier
- tarif T3	1,30 €	journalier
- tarif T4	1,40 €	journalier
- tarif T5	1,62 €	journalier
- tarif T6	1,73 €	journalier
- tarif T7	1,80 €	journalier
- tarif T8	1,95 €	journalier
- tarif hors-commune	2,07 €	journalier
<b>Retards en périscolaire</b>	<b>6,00 €</b>	par 1/4 d'heure entamé
<b>III - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DES ÉLÉMENTAIRES</b>		
	Tarif	Type de facturation
<b>Accueil du matin de 7h45 - 8h20</b>		
- tarif T1	0,20 €	journalier
- tarif T2	0,27 €	journalier
- tarif T3	0,35 €	journalier
- tarif T4	0,37 €	journalier
- tarif T5	0,44 €	journalier
- tarif T6	0,48 €	journalier
- tarif T7	0,50 €	journalier
- tarif T8	0,55 €	journalier
- tarif hors-commune	0,60 €	journalier
<b>Accueil du soir de 16h30 à 18h15</b>		
- tarif T1	1,18 €	journalier
- tarif T2	1,85 €	journalier
- tarif T3	2,15 €	journalier
- tarif T4	2,35 €	journalier
- tarif T5	2,70 €	journalier
- tarif T6	2,77 €	journalier
- tarif T7	2,97 €	journalier
- tarif T8	3,24 €	journalier
- tarif hors-commune	3,44 €	journalier
<b>Retards en périscolaire</b>	<b>6,00 €</b>	par 1/4 d'heure entamé

**Tarif TS : 0 € à 349,99 € inclus**

**Tarif T1 : ≥ 350 € et ≤ 499,99 €**

**Tarif T2 : ≥ 500 € et ≤ 749,99 €**

**Tarif T3 : ≥ 750 € et ≤ 999,99 €**

**Tarif T4 : ≥ 1000 € et ≤ 1249,99 €**

**Tarif T5 : ≥ 1250 € et ≤ 1499,99 €**

**Tarif T6 : ≥ 1500 € et ≤ 1749,99 €**

**Tarif T7 : ≥ 1750 € et ≤ 1999,99 €**

**Tarif T8 : ≥ 2000 €**

Les tarifs de T1 à T8 seront appliqués exclusivement aux **familles schilikoises** sur présentation du quotient familial calculé par la CAF. Ce quotient sera appliqué en fonction de sa date de présentation. En l'absence de présentation du quotient familial, le tarif le plus élevé (T8) sera appliqué.

#### Remises et majorations

**Remise de 10% sur le coût global de l'activité** dès lors que 2 enfants ou plus, d'un même foyer fiscal sont inscrits à la même activité et sur la même grille tarifaire. Cette remise ne s'applique pas sur la restauration scolaire.

**Majoration de 30%** si réservation hors-délai pour l'accueil du matin, le temps de pause du midi et l'accueil du soir.

Pas de remise appliquée sur les tarifs hors commune.

Le tarif schilickois T5 sera appliqué pour les élèves scolarisés dans des filières spécifiques qui n'existent pas dans leur commune d'origine (SISES, CLIS).